PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Commune de LES MARTRES DE VEYRE

Echelle : 1:7300

Version arrêtée du 31 août 2023

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ Clermont côté sud

CITADIA EVEN

Limite du zonage du PLUi

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- Apv : Zone agricole photovoltaïque
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- Njf : Zone naturelle à vocation de jardins potagers et/ou d'agréments
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Nl1 : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- 1AUE : Zone à urbaniser d'équipements à court/moyen terme
- 1AUG : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- 2AUa : Zone à urbaniser à long terme activité
- 2AUh : Zone à urbaniser à long terme habitat
- 2AUt : Zone à urbaniser à long terme renouvellement
- 2AUt : Zone à urbaniser à long terme pour l'activité touristique
- Aa : Zone agricole d'activité
- Ajb : Zone agricole ferme pédagogique
- Nca/b4 : Zone naturelle d'hébergements touristiques n°4
- UAa : Zone urbaine d'activités artisanales
- UAi : Zone urbaine d'activité économique
- UAm : Zone urbaine réservée à une « mixité » des activités contrainte par son caractère inondable
- UAt : Zone urbaine d'activités touristiques
- UCa : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 12m
- UCb : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 7m
- UCb : Zone urbaine de centre bourg, hauteur de 9m
- UE : Zone d'équipement
- UGa2 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 40% d'emprise au sol max
- UGa3 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
- UGb3 : Zone urbaine résidentielle continue ou semi-continue - 30% d'emprise au sol max
- UGb6 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 20% d'emprise au sol max
- UGd7 : Zone urbaine résidentielle discontinue - 10% d'emprise au sol max

Etude ruissellement

- Zones à risques crues torrentielles et coulées de boues
- Zones modélisées à risques crues torrentielles et coulées de boues
- Zone Atl exposée aux mouvements de sol et du sous-sol (ZERMOS)

Inscriptions graphiques

- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Patrimoine végétal et paysagé

- Zones humides avérées - CEN, Département, SAGE et inventaire
- Espace boisé classé
- Bois, Bosquets
- Pelouses sèches (source : CEN)
- Patrimoine végétal et paysagé
- Zone non aedificandi
- ER Equipements/aménagements
- ER Mixité sociale
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Périmètre de hauteur
- Vergers
- Terres d'intérêt Viticoles
- Périmètre d'implantation
- Bande tampon 300m - Loi Montagne
- Linéaire commercial
- Haies à préserver ou à créer
- Recul obligatoire de 5m par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Arbre remarquable
- Patrimoine local

- Fôret sous regime forestier

Patrimoine :

- Monuments historiques
- AC1 - Périmètre de protection des monuments historiques
- AC2 - Sites classés et inscrits
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
- Site Unesco Chaine des Puys et Faille de Limagne
- Zone Tampon Site Unesco

Gabarit :

- Bâtiments remarkables
- Bâtiments
- Bâtiments agricoles
- Parcelles cadastres
- Terrains de sport
- Cimetières
- Cours d'eau issus de la BD Topo
- Surfaces en eau

Zonages réglementaires des plans de prévention des risques :

- Interdiction
- Prescription

PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPRI Bassin de l'Auzon	ZRPa, ZRPc	ZRF, ZRC
PPRI Bassin de la Veyre	O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPRI Val d'Allier Clermontois	O	Ru, Rd, R
PPRI Val d'Allier Iaoriten		
PPRI Agglomération clermontoise	O, Or	Rfu, Ru, Vd, V

Liste des emplacements réservés

Numéro	Libellé	Surface en m2	Bénéficiaire
123	ER - Elargissement de voirie	2790	la commune
125	ER - Elargissement de voirie	1337	la commune
126	ER - Agrandissement et aménagement des équipements techniques	2482	la commune
127	ER - Création d'un nouveau cimetière	14924	la commune
128	ER - Elargissement de voirie	2101	la commune
129	ER - Elargissement de voirie	1223	la commune
130	ER - Elargissement de voirie	2198	la commune
131	ER - Elargissement de voirie	3331	la commune
132	ER - Création d'une voirie en lien avec le futur quartier AU3	1118	la commune
133	ER - Création d'un accès à la zone AU4	363	la commune
134	ER - Elargissement de voirie	367	la commune
135	ER - Agrandissement de la station d'épuration	57510	la commune
229	ER - Mise en place d'une coulée verte	67321	la commune
239	ER - Elargissement du chemin de Roscot	797	la commune
245	ER - Coulée verte le long de la Veyre	88112	la commune

Liste du patrimoine

Liste des bâtiments en changement de destination

Numéro	Type de patrimoine	Libellé
169	Patrimoine local	Croix associée à la statue de Saint Roch - Rue Bellevue
170	Patrimoine local	Croix de Longues - rue des Sources
171	Patrimoine local	Croix de Saint Antoine - Du Pont de La Pierre
172	Patrimoine local	Croix de Saint Nicolas
173	Patrimoine local	Croix de Saint-Sébastien - chemin de la Croix Saint Sébastien
174	Patrimoine local	Croix du gros Chêne - Moyenne Vaure
175	Patrimoine local	Croix du Lot - Secteur l'Espinasse
176	Patrimoine local	Croix Place de l'Eglise
177	Patrimoine local	Croix Saint Esprit - Cimetière
178	Patrimoine local	Croix Saint-Etienne - Rue de la Garenne
179	Patrimoine local	Croix Saint-Jacques - carrefour rue du Lot
328	Arbre remarquable	Arbre isolé
329	Arbre remarquable	Arbre isolé
331	Arbre remarquable	Arbre remarquable : Cèdre
374	Patrimoine local	Croix
377	Arbre remarquable	Chêne
378	Arbre remarquable	Frêne

N

Sources : IGN, Even, Citadia, EDIGEO janv 2020

0 250 500 m